Premier regard sur le Champsaur*

Réunion du mardi 4 novembre 2008

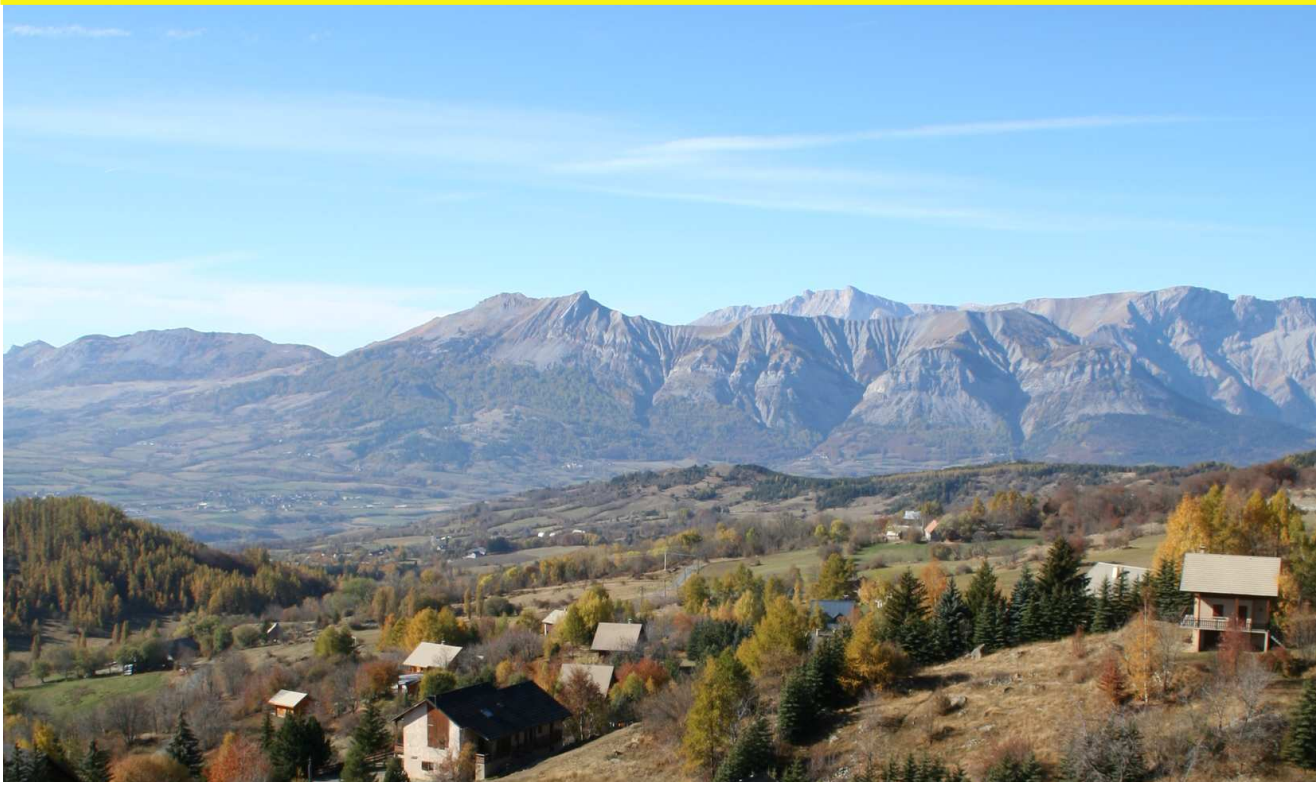

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) :

- **De quoi s'agit-il ?** Une démarche et un document qui coordonnent à long terme les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire (habitat, économie, environnement et espaces naturels, déplacements, commerces et services, agriculture).
- **Pourquoi un SCOT ?** Pour débattre et traduire des questions et sujets concernant l'aménagement de l'espace à une échelle large : le bassin de vie gapençais**.**
- **Pour qui et par qui ?** Les communes et intercommunalités appartenant au bassin de vie gapençais, représentées au sein du Syndicat mixte du SCOT et accompagnées par tous les partenaires techniques du territoire.
- **Comment ?** Un lieu de dialogue (le Syndicat mixte) et des temps d'échange entre élus, la construction d'une connaissance partagée du territoire, la définition d'orientations pour un projet de territoire.

** Le « secteur du Champsaur » couvre les deux communautés de communes du Champsaur et du Haut-Champsaur + les communes hors intercommunalité d'Ancelle, Poligny, les Infournas, Forest-Saint-Julien*

Le territoire du SCOT de l'Aire Gapençaise

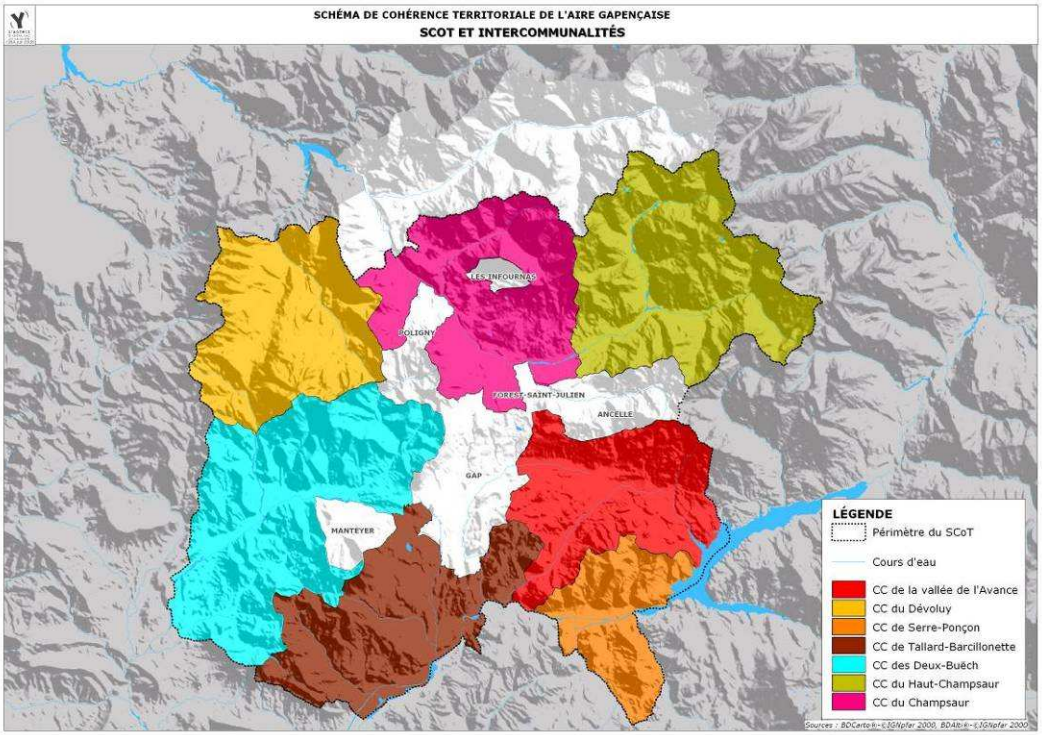

Les acteurs du SCOT :
7 Communautés de communes et 6 communes hors intercommunalités (dont Gap) : 1500 km², 66 communes, 63 200 hab. en 1999 (dont plus de la moitié sur Gap).

Un territoire diversifié :
Une ville centre (Gap) et des pôles secondaires (Veynes, St Bonnet en Champsaur, Chorges, Tallard), des espaces de nature différente (urbains, agricoles, ruraux, de plaine, de montagne).

Le périmètre d'étude :
Dans le présent document, le périmètre du SCOT est entendu comme intégrant le Valgaudemar, dont la communauté de communes est susceptible de rejoindre la démarche.

Le Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise

Création en 2001.
Délibération pour prescrire l'élaboration du SCOT le 22/05/2007.
Un Comité Syndical constitué d'un élu par commune (6 élus pour Gap), soit 71 représentants.
Le SCOT est distinct du Pays gapençais : par son périmètre (le Valgaudemar en moins), par ses missions (le SCOT fixe des orientations d'aménagement et de développement, le Pays aide à la mise en œuvre des programmes et actions).
Le Syndicat mixte du SCOT et le Pays sont des partenaires privilégiés pour les questions relevant de l'aménagement du bassin de vie gapençais.

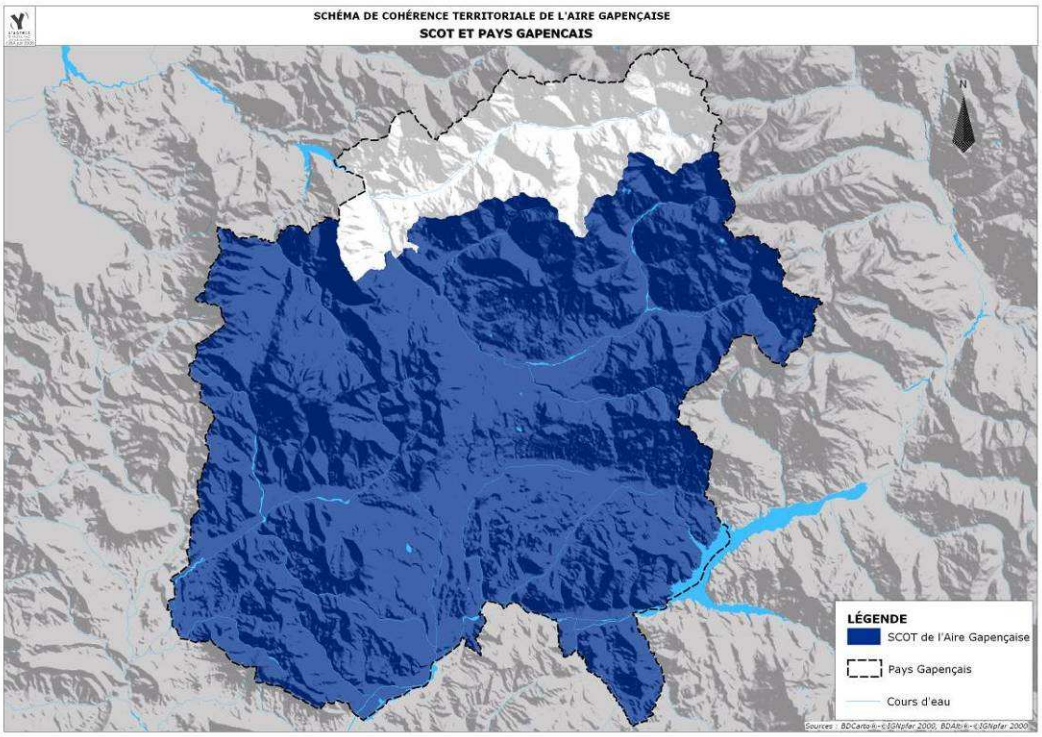

Axe 1 - L'accueil résidentiel : les populations et leurs besoins

De quoi parle-t-on ? De ce qui touche les habitants au quotidien, leurs besoins (commerces, services et équipements publics) et leurs pratiques.

A discuter
L'évolution démographique et résidentielle, les attentes exprimées par la population, l'organisation du territoire et l'offre en matière d'équipements et de services, les déplacements.

A l'échelle du territoire du SCOT :

Le dynamisme démographique donne des signes d'essoufflement. La population du SCOT est estimée à 69 000 habitants en 2005. Depuis 1999, la croissance est de 1% par an, comme entre 1990 et 1999, soit 660 nouveaux habitants annuels.

La croissance repose en grande partie sur le solde migratoire.

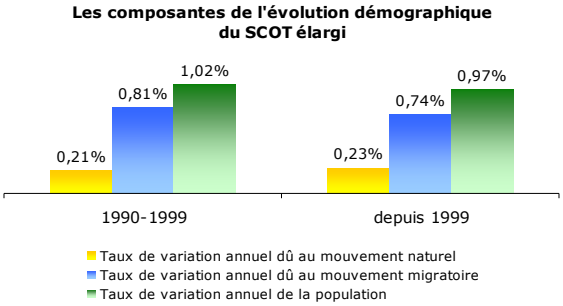

La répartition de la population se fait principalement dans les espaces sous l'influence de Gap. Selon la notion d'aire urbaine qui prend en compte les déplacements domicile/travail, 74% de la population et 28% de la superficie du SCOT appartiennent à une zone « urbaine » (Gap + sa couronne périurbaine + Veynes).

La croissance démographique est plus forte dans les communes rurales et périurbaines.
Une montée en puissance des pôles secondaires : Tallard, La Saulce, La Bâtie Neuve et La Roche des Arnauds (pas de données 2005 pour Chorges).
Croissance à relativiser pour les chiffres de population des petites communes (cf. carte).

La périurbanisation s'accélère en couronne de Gap et se développe dans de nouveaux secteurs (Champsaur, Deux Buëch et Avance). *Périurbanisation : constitution de zones d'habitat éloignées des centres, ne disposant pas des emplois, équipements et services nécessaires à la vie quotidienne de leurs habitants*.

Des difficultés à se loger avec un **marché du logement marqué par trois caractéristiques** :
- la place importante des résidences secondaires ;

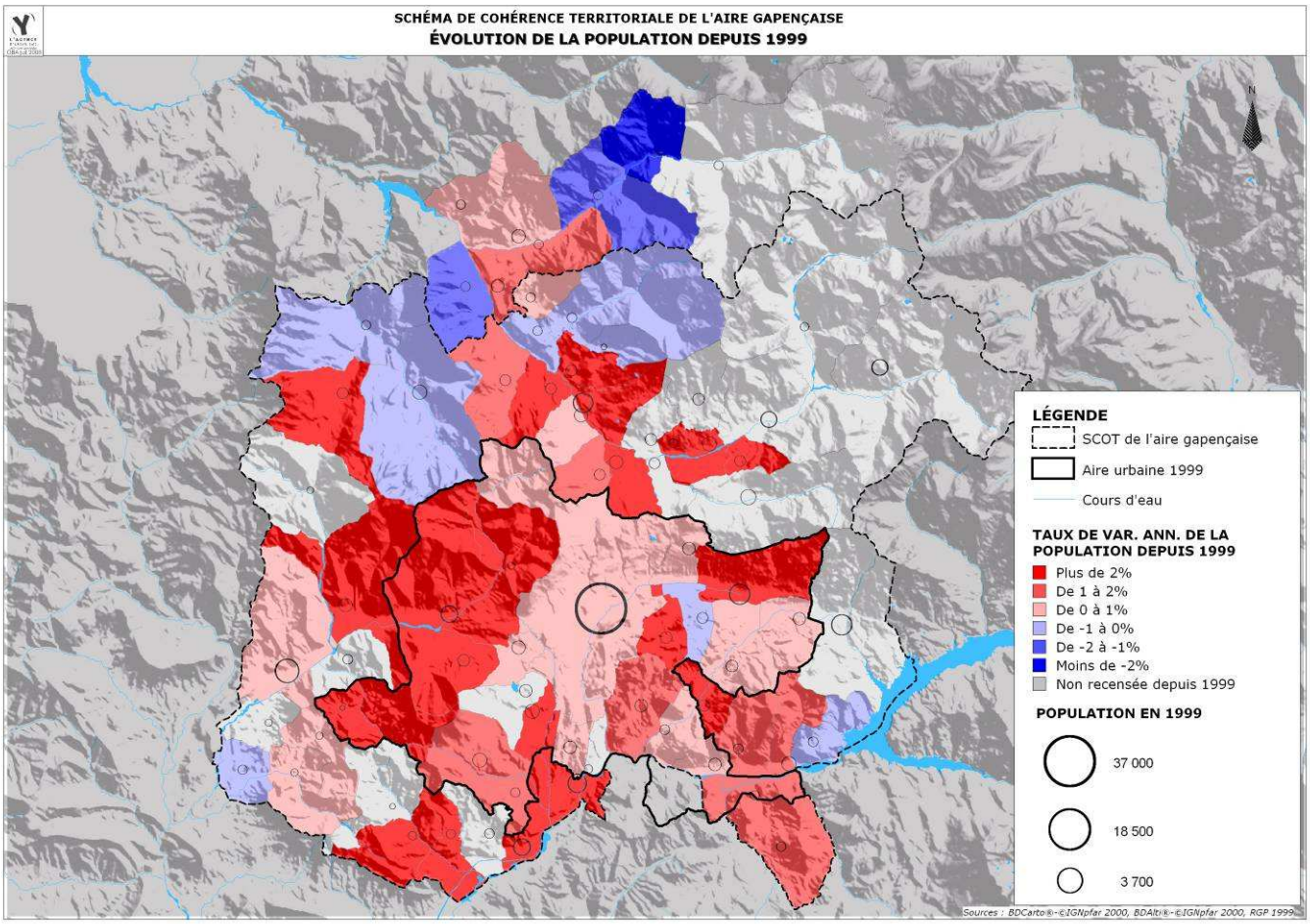

- la concentration des logements sociaux sur Gap (80% en 2004) ;
- le fort développement de la maison individuelle.

Sur la base de critères définis par l'INSEE**, le territoire s'organise autour de quatre bassins de vie** (défini comme *le plus petit territoire dans lesquels peut s'accomplir la majorité des actes courants*) : un bassin de vie « urbain », autour de la ville de Gap et trois bassins de vie ruraux autour de pôles de services intermédiaires : Veynes, St Bonnet et St Jean-St Nicolas.

Les communes touristiques comptent un certain nombre d'équipements et de services, mais cette offre saisonnière profite peu aux communes voisines.

Déplacements et mobilité de la population :
- une utilisation majoritaire de **l'automobile** et une faiblesse de l'offre de **transports en commun** ;
- **les trajets domicile-travail** ne constituent qu'une partie des déplacements ;
- **la localisation des équipements et services** (concentration dans les pôles urbains) génère beaucoup de déplacements et pénalise les populations les moins mobiles.

Le schéma des services au public (2007) du Pays Gapençais met en lumière le **décalage qui existe entre croissance démographique et organisation des services** : alors que c'est en périphérie que la population croît le plus, c'est toujours sur Gap que se concentrent les services.

Par ailleurs ce schéma identifie la nécessité de proposer une offre en services plus adaptée aux jeunes ménages (avec enfants) et aux séniors.

A l'échelle du secteur du Champsaur :

Seules 14 communes disposent de données démographiques postérieures à 1999. Orcières, Champoléon, Saint Jean Saint Nicolas, Ancelle, Forest Saint Julien, Saint Michel de Chaillol, Saint Julien en Champsaur ne sont pas pris en compte dans les analyses suivantes.

Une croissance démographique forte …

Avec un taux d'évolution annuel de **1,9%**, le secteur Champsaur a gagné environ 500 habitants depuis 99 pour dépasser les 5 200 hab. Cette croissance est supérieure à celle de l'aire gapençaise (1%).

… portée exclusivement par un solde migratoire important

Au regard du solde naturel nul, l'évolution démographique dépend uniquement du mouvement migratoire.

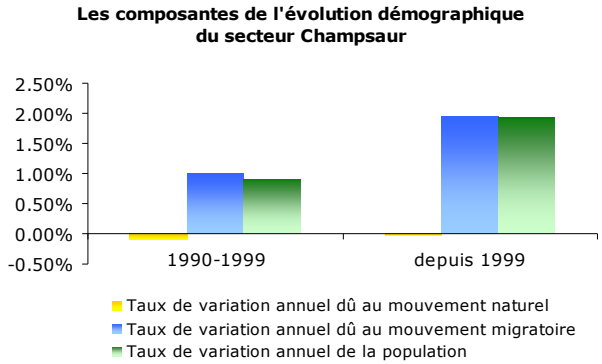

Parmi les communes enquêtées, la **croissance repose essentiellement sur trois communes** : St Bonnet, St Léger les Mélèzes et Chabottes.

Un parc de logements dominé par les résidences secondaires…

Moins de la moitié de résidences principales (et même moins du ¼ dans le Haut Champsaur) qui traduit l'impact de l'équipement touristique. La faible vacance indique la tension du marché.

… qui se retrouve dans les formes urbaines

Une part importante de **logements collectifs** même au niveau des résidences principales (Champsaur : 40%, Haut Champsaur : 60%). Un **parc locatif limité** (moins de 20%) mais qui se développe.

Un secteur qui fonctionne avec un pôle principal et un pole secondaire

Saint Bonnet est la commune la plus fréquentée pour les services, commerce ou les équipements. Le bourg de Pont du Fossé joue un rôle de proximité non négligeable. Gap demeure la « capitale » pour certains d'équipements et services.

Les déplacements se font très majoritairement en voiture en raison d'une faible offre publique de transports.

Questions pour le SCOT

1. Quelles prévisions peut-on faire concernant l'évolution de la population et de l'habitat ?
2. Y a-t-il adéquation entre offre et demande de logements dans le secteur du Champsaur ou dans les environs ? Y a-t-il un logement qui répondre à chaque type de population ?
3. Y a-t-il satisfaction des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, logement des saisonniers…) dans le secteur du Champsaur ? Quelle concurrence entre logement résidentiel et touristique ?
4. Quels besoins en équipements et services sont satisfaits localement ? Et où ?
5. Quels besoins en équipements et services sont satisfaits à Gap ? Quelle fréquentation de St-Bonnet et St-Jean-St-Nicolas ?
6. Quelles questions se posent en termes de circulation automobile dans le gapençais ? Les accès à la ville de Gap sont-ils aisés ? Votre avis sur l'offre en matière de transports en commun ?

Axe 2 - Positionnement : le territoire et ses activités

- **De quoi parle-t-on ?** Des grandes caractéristiques économiques de l'aire gapençaise.

- **A discuter :**
  L'évolution de la population active, la situation de l'emploi, les secteurs d'activités qui caractérisent le territoire, les moteurs du développement économique, les atouts / handicaps du gapençais.

A l'échelle du territoire du SCOT :

Cœur économique des Hautes-Alpes, l'aire gapençaise regroupe 26 500 emplois (RGP99), avec une croissance relativement soutenue. **L'emploi est fortement centré sur Gap** qui dispose de plus d'emplois que d'actifs (pôle d'attraction fort et croissant).
Sur l'aire gapençaise, le **ratio emplois / actifs** est de 0,91 mais il cache des situations hétérogènes : 0,84 emploi pour 1 actif dans le secteur du Champsaur, 0,56 pour Tallard Barcillonnette, déséquilibre prononcé dans l'Avance et Pays de Serre-Ponçon (1 emploi pour 2 actifs).

Une structure d'emplois largement dominée par le secteur tertiaire (80%) avec une industrie sous représentée (7%) et un secteur agricole (5%) et du BTP (8%) surreprésentés par rapport à la moyenne nationale. **L'indice de spécificité** confirme cette tendance *(un indice de spécificité supérieur à 1 indique que l'activité est surreprésentée dans l'effectif salarié total par rapport à la moyenne nationale et inversement)*.

Les spécificités économiques du pays gapençais en 2006
Source UNEDIC - Estimation AURG

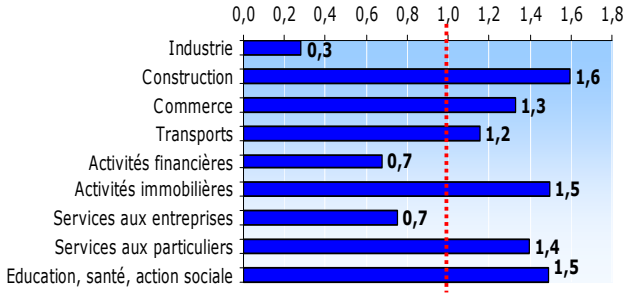

Regroupant plus de la moitié de l'emploi total, **l'emploi salarié privé connait entre 1999 et 2006 un dynamisme important.**

Cette **croissance est portée par le secteur des services** (aux entreprises, aux particuliers, l'éducation, la santé, le commerce…) ainsi que celui de la **construction**. Les effectifs de l'industrie poursuivent leur érosion.

Des sources de croissance portées par l'économie résidentielle

Économie « résidentielle » : *activités qui fonctionnent avec une demande locale, et dépendent du territoire, des revenus de ses résidents (permanents ou occasionnels) et des actifs qui y travaillent (secteurs du commerce de détail alimentaire et non alimentaire, les banques et assurances, les hôtels, cafés, restaurants, les loisirs et la culture, la gestion du territoire, la santé, l'action sociale et l'éducation…).*
Économie « concurrentielle » : *activités soumises à une concurrence à vaste échelle centrée sur l'offre et la production. Elle comprend notamment l'industrie, un secteur très exposé, ainsi que les services aux entreprises dont certains sont très dépendants de l'activité industrielle.*
Les 2/3 des emplois du Pays Gapençais entrent dans le champ de l'économie résidentielle. Il s'agit des emplois qui portent la croissance économique depuis le début des années 2000.

Si on analyse la **masse des flux financiers** circulant sur le territoire, il ressort l'importance des revenus liés à **l'attractivité territoriale** (tourisme ou retraites), avec des disparités selon les secteurs. En moyenne sur l'aire gapençaise, deux fois plus de revenus sont liés à cette attractivité territoriale qu'aux revenus productifs.
Le maintien de cette attractivité territoriale constitue un enjeu fort du Gapençais.

Part de l'emploi dans la sphère "résidentielle" du secteur privé en 2006 Source UNEDIC - Estimation AURG

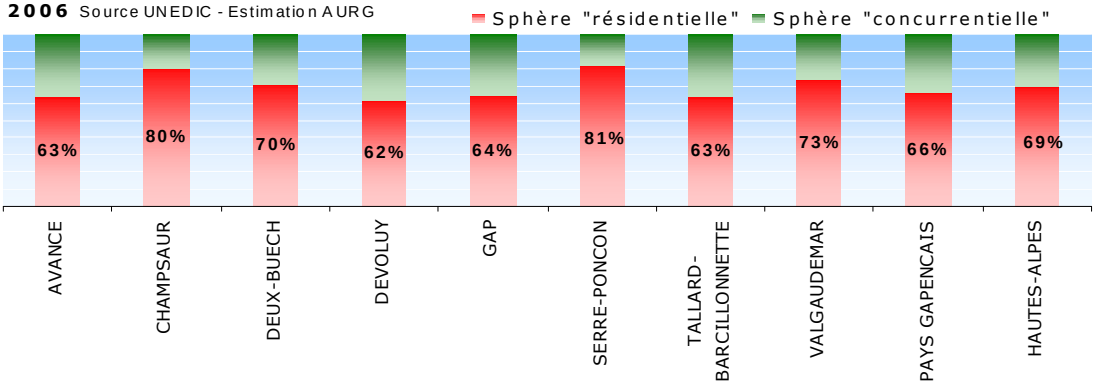

A l'échelle du secteur du Champsaur

Une faiblesse de l'emploi

Le nombre d'emplois affichait une **légère hausse** (0.3%) entre 1990 et 1999. Cette croissance était plus faible que celle de l'ensemble de l'aire gapençaise (1.1%). Avec près de 2 900 emplois en 1999, le Champsaur représentait 11% de l'emploi total de l'aire gapençaise.

Près de 40% de l'emploi du secteur Champsaur était en 1999 localisé soit à St Bonnet, soit à Orcières.

Le secteur connaît un léger **déséquilibre emplois/actifs** avec 84 emplois pour 100 actifs. En raison d'une croissance des actifs plus forte que celle de l'emploi, ce taux se dégrade. Le Champsaur demeure l'un des secteurs les moins dépendants à Gap.

Ce qui a des conséquences en termes de **déplacements** et **circulations** qui doivent être pensés autant vers Gap qu'en interne à la vallée.

Le poids du secteur tertiaire

D'après d'INSEE, en 1999, l'emploi est largement dominé par le secteur tertiaire (poids du **tourisme**) avec un taux situé à 70% pour le canton de St Bonnet et plus de 80% dans celui d'Orcières. Le canton de St-Bonnet apparaît plus équilibré avec **la présence non négligeable d'emplois agricoles.**

Concernant **l'emploi salarié privé**, il augmente de 1.3% par an en moyenne entre 1999 et 2006, une des **croissances les plus faibles** de l'aire gapençaise (2.8%). La santé et l'action sociale, le commerce et le tourisme ainsi que la construction ont porté la croissance de l'emploi salarié privé entre 1999 et 2006 alors que le secteur des transports a fortement baissé.

Importance de l'économie résidentielle

L'économie locale repose plus sur l'économie résidentielle que concurrentielle (80% contre 20%). **Le poids des emplois dépendant du tourisme est déterminant** (commerces, hôtels restaurants…).

En reprenant l'approche par flux financiers circulant sur le territoire *(référence aux travaux de la DDE 05)*, le secteur du Champsaur dépend beaucoup des **revenus liés à l'attractivité territoriale** (avec très forte prédominance des revenus issus du tourisme).

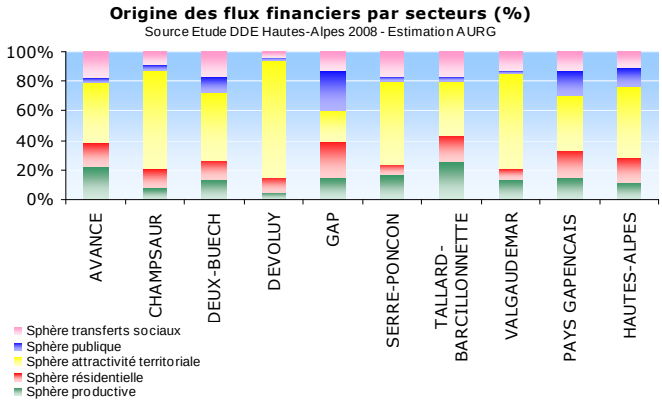

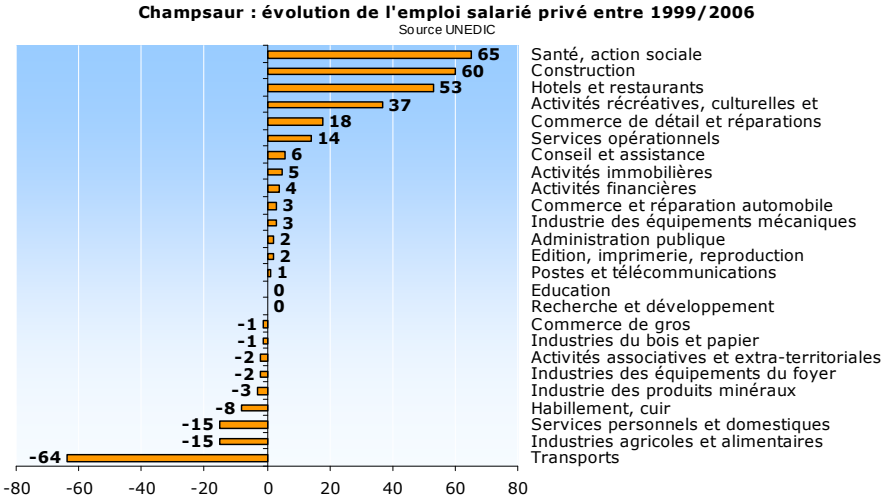

Questions pour le SCOT

1. Quel positionnement de l'aire gapençaise à l'échelle régionale, entre Région Grenobloise / Val de Durance / Aix – Marseille ? Quelle place du Champsaur dans ce positionnement ?
2. Quelle est votre vision sur le fonctionnement du secteur du Champsaur en matière économique ?
3. Quelle valorisation des produits issus de l'agriculture et produits locaux ? Place des circuits courts ?
4. Quel est l'état de santé des filières agricoles et forestières ? Quel développement des filières bois énergie et bois d'œuvre ?
5. Quelles sont les perspectives de développement des activités et des sites touristiques ?
6. Comment maintenir l'attractivité du territoire, source de richesses économiques ?
7. Quels sont les sites stratégiques du Champsaur en matière d'activités économiques ?

Axe 3 - Cadre de vie : l'environnement naturel et construit

De quoi parle-t-on ? Du paysage, du patrimoine naturel et de la qualité du cadre de vie.

A discuter :
Les composantes de l'occupation des sols, les activités qui entretiennent les paysages, les évolutions en cours pour les espaces agricoles / naturels / forestiers / urbanisés, les éléments constitutifs du patrimoine naturel, les risques et les contraintes

A l'échelle du territoire du SCOT :

Un territoire bénéficiant d'un cadre de vie de qualité

Un paysage rural de montagne, façonné et entretenu par l'homme
Les espaces agricoles et forestiers représentent environ 2/3 de la superficie du territoire (espaces agricoles : 30%, espaces forestiers : 36%).
Leur maintien dépend de la pérennité et de la bonne santé économique des activités traditionnelles de gestion de l'espace : pastoralisme, sylviculture, agriculture.

Un patrimoine naturel remarquable
Diversité des milieux naturels et richesse exceptionnelle en espèces (faune et flore). Environ 2/3 du territoire sont mis en valeur pour la qualité du patrimoine naturel (espaces gérés, protégés, inventoriés).

Un territoire qui est toutefois soumis à certaines contraintes

Des contraintes naturelles fortes…
Les risques naturels en secteurs de montagne.
Des risques d'inondation (Durance, Drac, Luye, le Roussine) renforcés par l'artificialisation des sols et en particulier des zones humides. Une ressource de capacité limitée en eau, à sécuriser.

Des nuisances liées au cadre urbain
Les nuisances que génère l'activité humaine sont présentes mais peu perceptibles en raison de la faible densité de population.
Peu de risques technologiques et industriels, pollutions ponctuelles des sols et des eaux superficielles, amélioration progressive des réseaux d'assainissement…

Des menaces liées aux activités humaines
Développement de l'urbanisation au détriment des espaces agricoles et naturels.
Accessibilité et fréquentation croissante des espaces naturels en lien avec les loisirs de plein air.

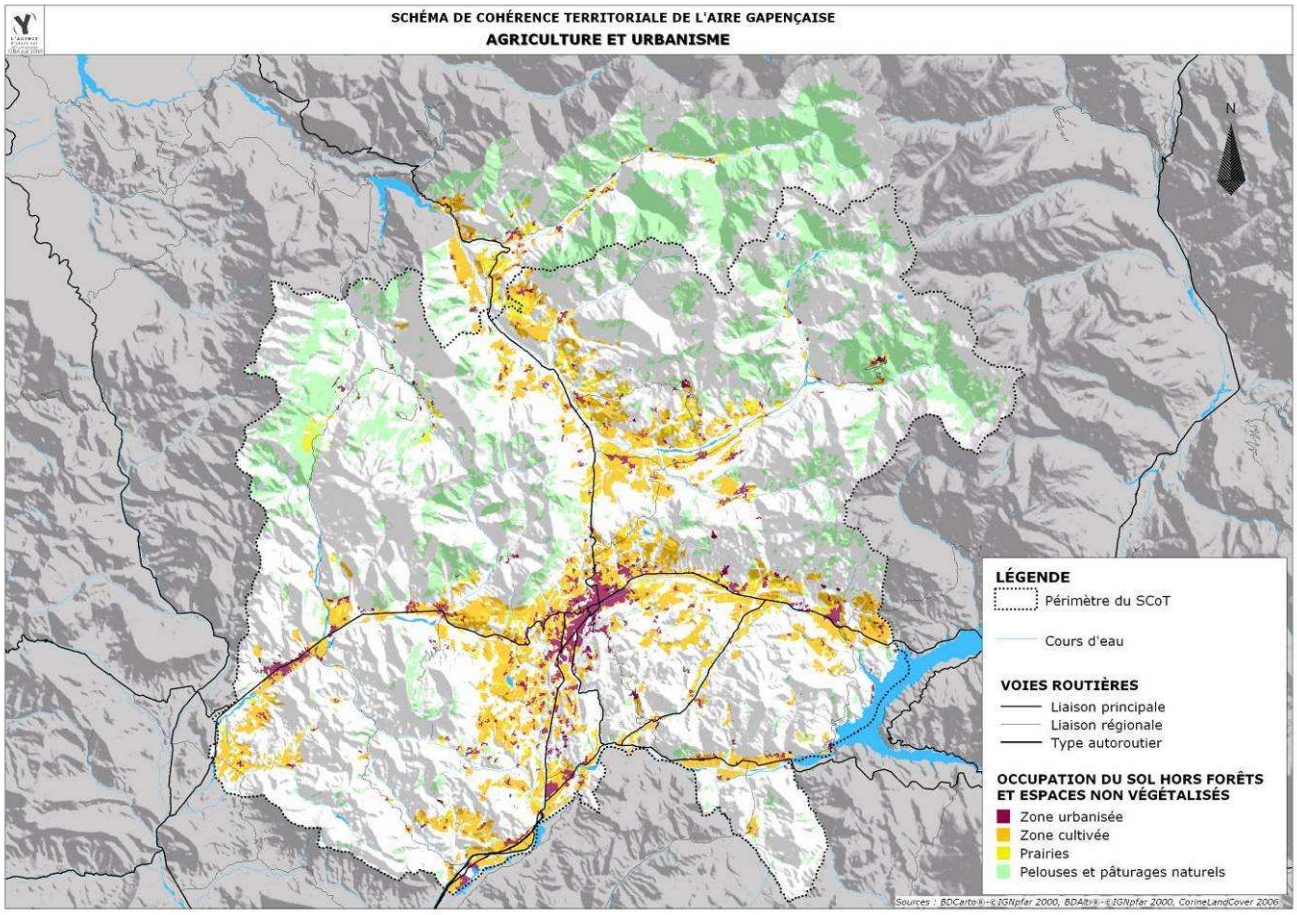

A l'échelle du secteur du Champsaur :

Un patrimoine naturel reconnu

Le secteur du Champsaur dispose d'**espaces naturels** reconnus, et à ce titre, gérés et protégés : Natura 2000, Parc des Ecrins, réserve naturelle des Estaris.
La préservation de l'intérêt biologique et hydraulique du **Drac amont** est prise en compte par le SAGE.

Un enjeu de gestion des espaces

Paysage bocager de montagne : un **bocage** de grande qualité qui fait l'objet de programmes de suivi et de conservation depuis les années 90.
Importance des **pratiques agricoles et pastorales** dans l'entretien et la gestion des espaces.

Le secteur concentre les **forêts de production** (hêtraie-sapinière, pins et mélèzes), dont la valeur forestière est prise en compte par la Charte forestière.

Des activités de plein air qui génèrent de la fréquentation

La fréquentation des **sites de loisirs** et d'activités de pleine nature (Orcières 1850, les stations village, plan d'eau St Bonnet…) est source de développement économique ; elle doit se concilier avec la richesse du patrimoine naturel.

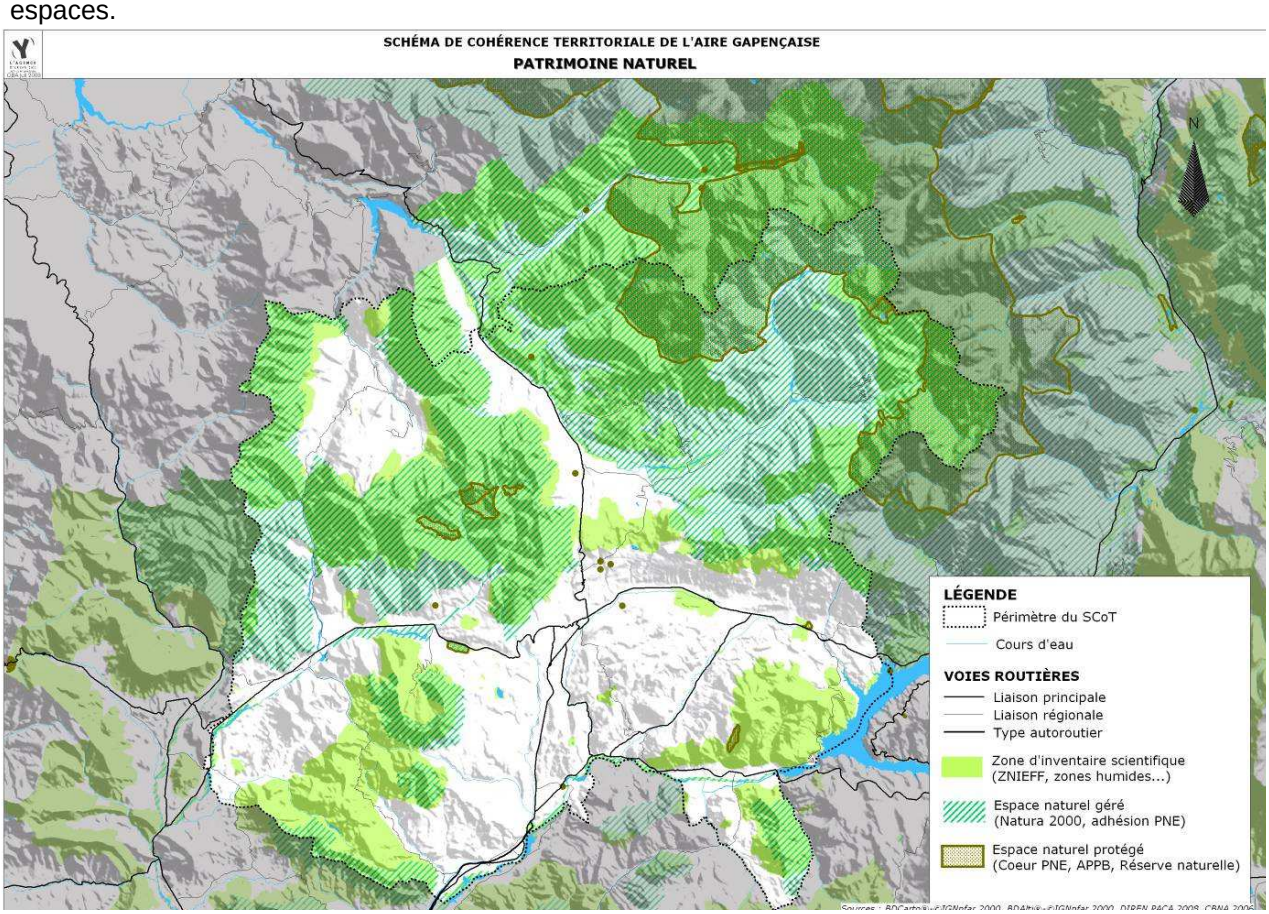

Questions pour le SCOT

1. Quelles sont les conditions d'une maîtrise de l'étalement urbain et de la mobilité ?
2. Comment, grâce à l'outil SCOT, opérer un arbitrage entre espaces agricoles, naturels, urbanisés et artificialisés ?
3. Les problématiques liées à la ressource en eau : quelle gestion des différentes consommations (ménages, agriculture, ski) ? Quel partage et sécurisation entre les secteurs à l'échelle de l'aire gapençaise ?
4. Quels sont les besoins en matière de pratiques agricoles ?
5. Quelle pérennisation et valorisation du patrimoine local (naturel, bâti) ? Comment traduire l'ensemble de ces mesures de protection et de gestion ? Quel rapprochement faites-vous entre la révision de la Charte du Parc des Ecrins et le SCOT ?
6. Au-delà des espaces remarquables, quelle prise en compte de la nature « ordinaire » ?
7. Quelle approche des continuités écologiques ? Comment mettre en valeur les grands corridors alpins du gapençais, ainsi que les corridors internes au territoire ?
8. Comment concilier accessibilité des espaces naturels, activités de loisirs et de tourisme et préservation de leur qualité ?